

Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER

Préavis N° 2016/69

Lausanne, le 15 décembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à financer le remplacement du logiciel de gestion immobilière OFIGER.

Le Service du logement et des gérances (SLG) ainsi que l'Unité logement (UL) du Service social Lausanne (SSL) utilisent actuellement l'application OFIGER de la société Ofisa Informatique S.A. pour assurer la gestion de leurs parcs respectifs de logements, à savoir :

- pour le SLG : les biens immobiliers des patrimoines administratifs et financiers de la Ville, ceux de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ainsi que ceux de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) ;
- pour le SSL : les logements sociaux et certains hébergements provisoires.

La société Ofisa Informatique S.A. a annoncé, pour des raisons d'obsolescence du produit, le retrait du marché de l'application OFIGER acquise par la Ville en 1998 et le terme de tous les contrats de maintenance pour fin 2018. Il s'ensuit qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de cette application.

Le SLG et le SSL travaillent ensemble depuis 2015, en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), pour mener un projet commun de remplacement de cette application.

La future solution baptisée GIMMO, pour gestion immobilière, est souhaitée transversale, multi-métiers et multi-directions. Elle devra répondre aux besoins des services concernés et assurer la mise à disposition de nouvelles fonctions pour les collaborateurs, ainsi que pour les usagers de ses prestations (locataires et propriétaires). Elle devra permettre également des échanges d'informations cohérents et fiables entre plusieurs applications communales et assurer la séparation des données selon les obligations légales.

La solution possèdera un socle commun, à partir duquel chaque service intégrera ses besoins spécifiques tout en respectant la solution standard.

2. Table des matières

1. Objet du préavis.....	1
2. Table des matières	2
3. Historique.....	3
4. Situation actuelle.....	4
5. Le projet	5
5.1. Objectifs.....	5
5.1.1. Assurer la continuité des services et optimiser les processus	5
5.1.2. Cohérence, qualité et transversalité des informations	5
5.1.3. Amélioration de la qualité des services	5
5.1.4. Réduction des coûts et développement durable	6
5.1.5. Mise à disposition de nouveaux services pour les locataires et les propriétaires	6
5.2. Impacts organisationnels.....	6
5.2.1. Comptabilité des immeubles	6
5.3. Cartographie de l'architecture cible.....	6
6. Mise en œuvre	7
6.1. Appel d'offres	7
6.2. Solution choisie.....	7
6.3. Fournisseur retenu.....	8
6.4. Organisation du projet.....	8
6.5. Calendrier du projet	9
7. Remplacement de l'outil COGITAS	9
8. Aspects financiers	10
8.1. Coût de l'investissement.....	10
8.2. Compte d'attente.....	10
9. Conséquences financières.....	11
9.1. Conséquences sur le budget d'investissement	11
9.2. Conséquences sur le budget de fonctionnement	11
9.2.1. Charges de fonctionnement	11
9.2.2. Charges financières	11
9.2.3. Tableau récapitulatif des conséquences financières	12
10. Conclusions	12

3. Historique

En 1998, le SLG, contraint par le passage du cap de l'an 2000, se dotait d'un système informatique de gestion immobilière bien implanté auprès des régions de Suisse romande : OFIGER. L'acquisition de cet outil a fait l'objet du préavis N° 1998/58¹ « Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de gestion immobilière ». Ce logiciel utilisait par ailleurs la même architecture comptable que GEFI, l'outil de gestion comptable de la Ville, facilitant la mise en place des procédures nécessaires au respect des règles relatives à l'organisation comptable et informatique de la Ville.

Ce logiciel a permis à l'époque d'améliorer et de simplifier les procédures, d'avoir un meilleur suivi des interventions techniques tant au niveau des objets que des immeubles, d'obtenir une transparence des charges et des recettes pour chaque immeuble et d'offrir un outil performant pour la gestion des conditions de location, le tout dans le respect des dispositions légales en la matière et dans un souci d'optimiser le rendement du patrimoine propriété de la Ville et celui de la CPCL.

En 2004, le Conseil communal votait le préavis N° 2003/62² destiné à l'intégration de la gestion des bâtiments administratifs dans l'outil OFIGER. Ce programme répondant parfaitement à la volonté de la Municipalité de centraliser la gestion des biens auprès du SLG dans les buts résumés ci-après :

- outil uniforme de gestion administrative et technique des biens immobiliers de la Ville ;
- vue d'ensemble des locaux loués auprès de tiers ;
- planification technique et budgétaire de l'état d'entretien des immeubles ;
- gestion professionnelle des biens immobiliers de la Ville et optimisation de leur rendement.

En 2008, dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/59³ traitant de la recapitalisation des avoirs de la CPCL, l'ensemble du parc immobilier de l'ancienne société coopérative Colosa est cédé à la CPCL. Afin d'assurer la gestion de ce patrimoine, le personnel administratif de cette entité est incorporé au SLG. Pour administrer leurs objets, ainsi que les salaires de l'ensemble du personnel de conciergerie de la CPCL, ces collaborateurs utilisent également le logiciel OFIGER déjà en place qui est maintenu en tant que base de données indépendante.

Toujours dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/59, la SILL est créée afin de poursuivre la politique active de la Ville de Lausanne dans le domaine du logement. Dès 2014, le SLG est mandaté pour gérer ce patrimoine qui est intégré dans OFIGER, y compris la gestion des salaires du personnel de cette entité (administratif et de conciergerie).

Le SSL demandait, en janvier 2008, par une note à la Municipalité, l'adjudication à la société Ofisa Informatique S.A. pour l'acquisition de la solution immobilière OFIGER. C'est en juillet 2008 que cette solution a été mise en service sur une base de données dédiée pour le SSL. Cette solution aura grandement amélioré la gestion financière et administrative du parc de logements de secours gérés par ce service.

¹BCC 1998, T.II, pp 471 ss.

²BCC 2004-2005, T.I, N°7/II, pp 725 ss.

³BCC 2008-2009, T.II, N°18, pp 907 ss.

4. Situation actuelle

Le SLG gère un parc locatif de plus de 13'000 objets, dont plus de 7'500 à usage de logement.

Il poursuit deux missions principales :

- la mise en valeur de la politique sociale du logement ;
- la gestion des biens immobiliers confiés.

Le SLG se charge par ailleurs de la gestion directe des patrimoines immobiliers suivants :

- Ville de Lausanne (administratif et financier) ;
- Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ;
- Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) ;
- Fonds Edouard et Hortense Pache (FDPA)⁴.

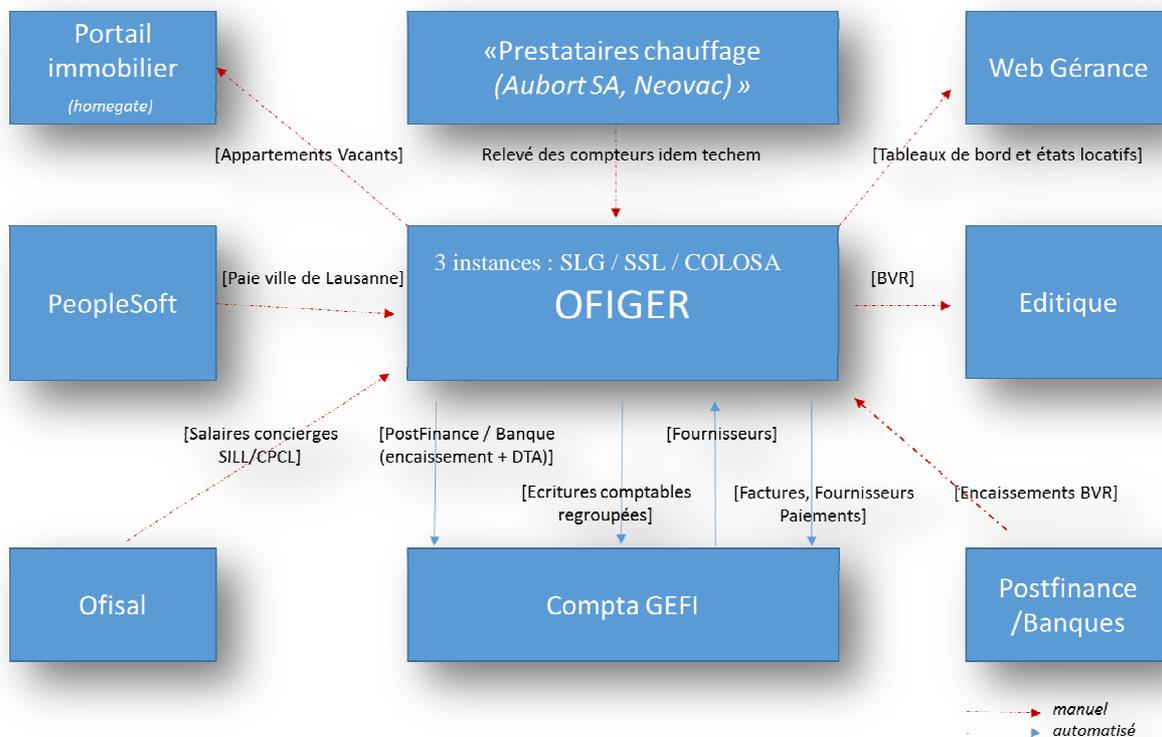
L'UL du SSL tente de prévenir les expulsions (en négociant des arrangements de paiement par exemple) et, dans la mesure du possible, cherche avec les personnes expulsées de leur logement (prioritairement les familles et les personnes très fragiles) une solution de relogement. Les priorités sont établies en fonction d'une évaluation sociale. Les solutions de relogement qui sont mises en œuvre par l'unité logement sont de deux types :

- logement social (logement ordinaire en sous-location) ;
- hébergement provisoire (chambre d'hôtel et chambre en appartement communautaire).

Le SLG et le SSL utilisent actuellement l'application OFIGER pour la gestion directe de leurs parcs respectifs de logements.

Faisant suite à l'annonce de la mise hors service de l'application OFIGER, les deux entités concernées, SLG et SSL, collaborent avec le SOI pour mener ensemble le projet commun de remplacement de cette solution.

L'architecture générale des systèmes d'information actuelle peut être schématisée de la manière suivante :



⁴ Fondation constituée par pacte successoral qui comprend les immeubles de la rue de la Pontaise 2-4 à Lausanne. La fondation a pour but d'alimenter le Fonds d'action sociale géré par la Direction des sports et de la cohésion sociale.

5. Le projet

5.1. Objectifs

Le projet chargé de remplacer la solution informatique actuelle OFIGER est baptisé GIMMO, pour gestion immobilière. Par souci de simplification dans ce document, cette appellation recouvre toutes les dimensions du projet de remplacement.

5.1.1. Assurer la continuité des services et optimiser les processus

Le SLG et le SSL doivent assurer la continuité de leurs services en anticipant sur le remplacement de la solution OFIGER arrivant en fin de vie en 2018. Ce projet est aussi une opportunité d'intégrer une solution standard avec une technologie moderne répondant aux exigences métier de la gestion immobilière.

En plus des fonctionnalités déjà existantes, les nouveautés attendues sont les suivantes :

- en termes fonctionnels :
 - outil d'analyse des locaux par immeuble ;
 - carnet de santé des immeubles (gestion d'inventaires techniques des immeubles et des objets) ;
 - suivi énergétique des bâtiments ;
 - outils de contrôle intégrés des données enregistrées ;
 - gestion des salaires des concierges des immeubles de tiers (CPCL) ;
 - gestion des demandes de location ;
 - outils de calcul de ratios immobiliers ;
 - introduction de la cyberadministration.
- en termes d'optimisation :
 - outils de workflow (gestion des processus métiers, par exemple : processus de validation électronique des factures) ;
 - portabilité des applications (via tablettes ou smartphones afin de pouvoir élaborer ou consulter des états des lieux) ;
 - outils d'aide à la décision (tableaux de bord personnalisables) ;
 - outils de dématérialisation et de gestion électronique de document (GED).

5.1.2. Cohérence, qualité et transversalité des informations

L'indépendance à ce jour des bases de données d'OFIGER utilisées au sein des services pour stocker les informations et les activités relatives aux objets, locataires, fournisseurs et autres contacts, créent une hétérogénéité rendant difficile l'optimisation de la maintenance autant des données qu'au niveau des améliorations fonctionnelles apportées par l'éditeur. En centralisant l'infrastructure technique autant que la base de données de la future application, les services concernés entendent améliorer la pertinence et la cohérence des informations et simplifier la maintenance de l'application.

5.1.3. Amélioration de la qualité des services

La future solution devra permettre d'uniformiser le plus possible les processus métier du SLG et du SSL, de suivre leur traitement et de mesurer objectivement la qualité d'exécution, afin d'une amélioration en continu.

Une solution standard garantit en outre une bonne stabilité et une facilité d'évolution et de mises à jour. Dans cette perspective et dans le respect du cahier des charges, l'adaptation des processus sera toujours privilégiée à l'adaptation informatique de la solution choisie. Cette approche permet de maîtriser les risques techniques et financiers.

Une attention particulière sera pas liée à l'accompagnement nécessaire lié à la mise en place de la solution future. Il sera une des clés principales de succès auprès des collaborateurs.

5.1.4. Réduction des coûts et développement durable

De nombreuses tâches actuelles en relation avec les utilisateurs internes autant que les prestataires externes, en particulier celles de communication (lettres, courriels, bons de travail), sont restées manuelles, ce qui a pour effet de rendre leur traitement particulièrement lourd et provoquent des ruptures dans le suivi. En outre, beaucoup des communications internes entre les services sont toujours épistolaires ou s'appuient sur les formulaires papier. La future solution, en y intégrant des outils tels que les « workflows » et la dématérialisation des documents, permettra d'automatiser ces tâches dans le but de limiter les impressions, le temps d'exécution et d'assurer la continuité du suivi.

La future solution doit aussi être un moyen permettant de calculer de manière fiable l'efficacité énergétique des bâtiments selon la stratégie énergétique 2050 prônée par la confédération (Smart City).

5.1.5. Mise à disposition de nouveaux services pour les locataires et les propriétaires

La flexibilité et la portabilité⁵ de la solution sont devenues importantes, autant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires des prestations qui ont de plus en plus recours à Internet pour modifier des services ou en requérir de nouveaux ; ceci depuis un poste de travail, une tablette, ou un smartphone. Le SLG ainsi que le SSL n'ont aujourd'hui aucun outil spécialisé permettant aux locataires et aux propriétaires de faire eux-mêmes leurs demandes de prestations, de consulter leurs suivis, etc. L'absence de telles fonctionnalités, qui sont répandues aujourd'hui dans les solutions standards, est devenue un déficit en matière d'efficacité et d'image face aux clients et aux fournisseurs. Cela cause aussi des surcharges au niveau du central téléphonique des services et des difficultés à satisfaire les locataires.

5.2. Impacts organisationnels

La réunification des instances de SLG, OFIGER-SLG, OFIGER-Colosa et SSL sous la même base de données, outre l'optimisation de la maintenance au niveau de leur infrastructure au SOI, induit une unification des procédures de gestion des immeubles en matière de comptabilité et un gain notable en efficacité de gestion..

5.2.1. Comptabilité des immeubles

Les principes comptables ne vont pas changer, les dépenses d'investissement seront comptabilisées directement dans le logiciel de gestion financière de la Ville : GEFI ; tandis que l'ensemble des traitements comptables inhérents aux immeubles seront réalisés au moyen de GIMMO.

Concernant le parc immobilier rattaché à l'UL du SSL, le rapport interne du 25 décembre 2012 du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) sur les procédures de gestion des logements sociaux indique qu'il serait profitable d'alléger les processus internes afin d'avoir une meilleure maîtrise de l'ensemble des tâches de gestion comptable. Grâce à l'acquisition de cette nouvelle solution informatique, l'opportunité est donnée d'étudier le transfert d'une partie des activités comptables immobilières de la comptabilité de Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à l'interne de l'UL. Cela permettrait une unification des procédures à l'instar de celles en vigueur au SLG qui possède déjà depuis de nombreuses années une comptabilité interne au service, élément indispensable pour une gestion efficiente d'une comptabilité immobilière.

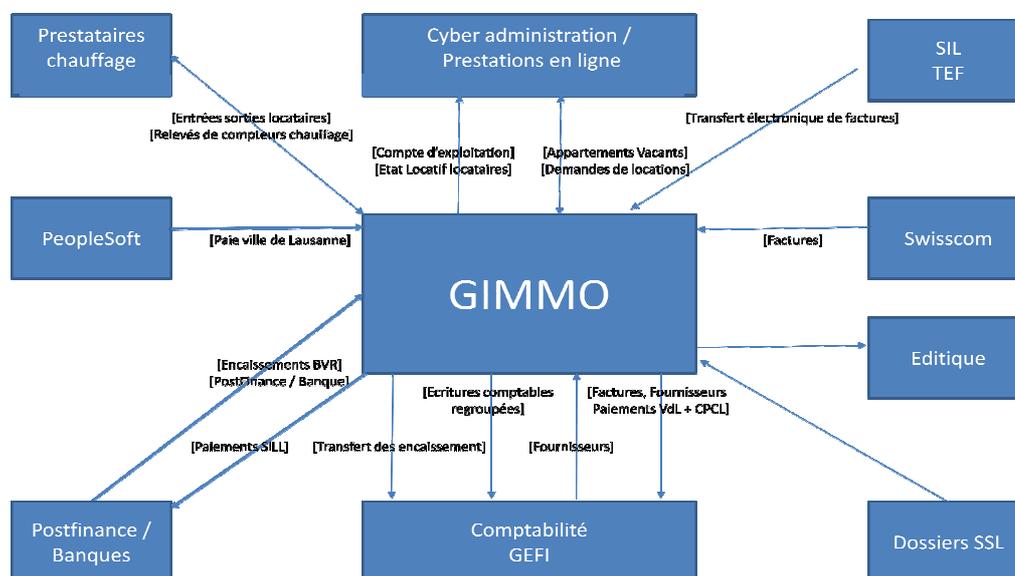
5.3. Cartographie de l'architecture cible

L'objectif principal de ce projet est le remplacement des trois instances actuelles d'OFIGER (SSL, SLG, SLG-Colosa) par une seule et unique application nommée GIMMO.

⁵ capacité à pouvoir exécuter une application informatique sur des plateformes et des environnements différents, comme par exemple : un ordinateur personnel, une tablette, un smartphone, etc..

L'architecture logique du système cible telle que schématisée ci-dessous montre aussi le périmètre d'intégration de GIMMO avec les systèmes existants de la Ville de Lausanne.

A noter que dans ce schéma ne figurent pas les intégrations techniques notamment l'intégration avec Microsoft Exchange et l'authentification SSO (« Single Sign On »)⁶.



6. Mise en œuvre

Dans sa séance du 26 février 2015, la Municipalité a autorisé l'ouverture d'un compte d'attente afin de couvrir les différents frais induits par l'étude de ce projet, la réalisation d'un cahier des charges décrivant les besoins agrégés des deux services SLG et SSL et la sélection de l'adjudicataire de la nouvelle solution. Pour réaliser cette étude, il a été décidé de requérir aux prestations de service d'un spécialiste externe.

6.1. Appel d'offres

Un appel d'offres public a été lancé le 20 novembre 2015 afin de sélectionner une solution et un intégrateur pour le projet GIMMO. Cette démarche a respecté le cadre juridique de la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP VD) et son règlement d'application (RLMP VD).

6.2. Solution choisie

Cinq prestataires ont répondu aux exigences de l'appel d'offres. Ils ont été évalués sur la base d'une étude comparative complète et neutre qui comprenait une présentation de leur solution aux responsables métiers de SLG, de SSL et aux experts techniques du SOI.

Cet appel d'offre s'est terminé au 30 juin 2016 par l'adjudication du projet GIMMO, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du présent préavis, à la société Ofisa Informatique S.A..

La solution informatique proposée par cet intégrateur est le logiciel ABAIMMO de l'éditeur suisse Abacus S.A..

Cette application, actuellement mise en place dans plusieurs régies immobilières, est moderne et modulable. Elle est de loin la meilleure solution qui a été proposée et celle qui répond le mieux aux besoins de la Ville de Lausanne et aux spécificités des métiers de SLG et de SSL.

⁶ Moyen technique permettant à un utilisateur de ne procéder qu'à une seule authentification pour accéder à plusieurs applications informatiques.

6.3. Fournisseur retenu

La société Ofisa Informatique S.A., fondée en 1994, dont le siège est à Renens, emploie environ 41 personnes et a formé au moins cinq apprentis ces cinq dernières années. Ses références sont nombreuses, notamment auprès des administrations communales et dans le secteur des régies immobilières.

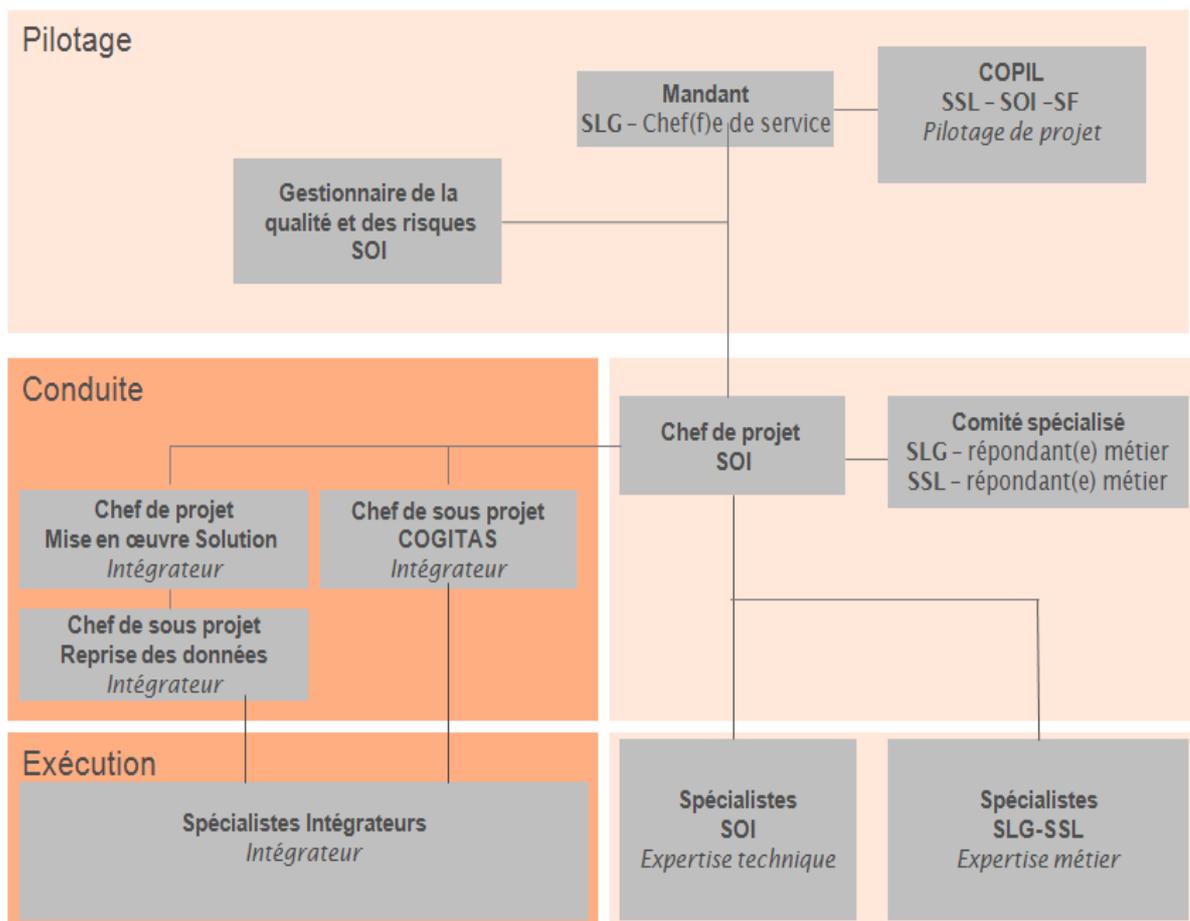
Elle bénéficie d'une connaissance approfondie de l'organisation de la Ville de Lausanne dans la mesure où elle y a installé les logiciels GEFI et OFIGER.

C'est également l'intégrateur qui possède actuellement le plus d'expériences d'installation de la solution ABAIMMO en Suisse romande.

6.4. Organisation du projet

Le projet est organisé selon une méthodologie standard préconisée par le SOI. Elle s'articule sur une structure hiérarchique constituée de trois niveaux :

- pilotage : réalisé par le mandant, le comité de pilotage (COPI) dont le rôle est de piloter le projet dans son ensemble et de garantir l'atteinte des objectifs fixés en intégrant le gestionnaire de la qualité et des risques ;
- conduite : effectuée par le chef de projet qui assure la conduite du projet, son suivi ainsi en accord avec le comité spécialisé ;
- exécution : réalisée essentiellement par les spécialistes du prestataire garantissant les livrables et leur qualité. Les ressources internes valideront les livrables et leurs intégrations dans le Système d'information de la Ville de Lausanne.



6.5 Calendrier du projet

Dates clés :

- 30 juin 2016 Choix de la solution et du prestataire
- 1^{er} janvier 2018 Déploiement de la solution au SSL
- 1^{er} juillet 2018 Déploiement de la solution au SLG

Projet « GIMMO » - Macro planning



Dès l'acceptation du préavis, ce planning prévisionnel sera précisé avec l'intégrateur de la future solution.

7. Remplacement de l'outil COGITAS

En plus du remplacement du logiciel immobilier, le présent préavis comprend le remplacement du logiciel COGITAS.

Cet outil, du nom de la société qui l'a développé en 1998, permet à l'Office communal du logement de gérer trois modules :

1. les demandeurs de logements subventionnés, la liste des logements disponibles et les autorisations de louer pour les gérances ;
2. les locataires des logements subventionnés avec les conditions de maintien (aides totales, suppression d'aides, suppléments) ;
3. les logements subventionnés.

L'Aide individuelle au logement (AIL - actuellement géré par le Service des assurances sociales) a également nécessité l'acquisition d'un logiciel dédié. Un tel outil a été développé, à la demande des communes, par la société Cogitas S.A.. Il est bien adapté au traitement des dossiers, calculant le droit à l'aide, mais aussi son montant, et permet la tenue de toutes statistiques utiles.

Cette application arrive en fin de vie. Le support par l'éditeur, n'est plus assuré.

Dans le cadre du remplacement de cette application, le SLG en collaboration directe avec le SOI a pris contact avec l'Etat de Vaud qui utilise un programme dédié pour gérer leurs données. La Ville de Lausanne est en cours de négociation avec le Département des infrastructures et des ressources humaines de l'Etat de Vaud afin de développer un module spécifique lausannois.

Le coût de ce développement est estimé à CHF 50'000.-.

8. Aspects financiers

8.1. Coût de l'investissement

Dans sa séance du 26 février 2015, la Municipalité a autorisé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 70'000.- afin de couvrir les différents frais induits par l'étude de ce projet, la réalisation d'un cahier des charges décrivant les besoins agrégés des deux services SLG et SSL et la sélection de l'adjudicataire de la nouvelle solution. Pour réaliser cette étude, il a été décidé de recourir aux prestations d'un spécialiste externe.

Le coût estimatif global du projet s'élève à CHF 1'000'000.- (TTC). Ce montant sera affecté à un compte du SOI qui assurera le suivi des dépenses. Celles-ci s'échelonneront sur quatre ans (de 2015 à 2018) et se répartissent de la manière suivante :

Frais d'études (suivi actuel et cahier des charges)	CHF	80'000.-
Frais de conseils et de soutien pour l'intégration de la solution	CHF	150'000.-
Coûts du matériel informatique (serveurs, tablettes, etc.)	CHF	57'000.-
Frais de développement informatique pour les interfaces	CHF	93'000.-
Prestations de service (y.c. assistance, paramétrages, formations, etc.) :	CHF	570'000.-
- solution de gestion immobilière (économique, technique et comptable)	CHF	475'100.-
- outils d'aide à la décision	CHF	51'700.-
- gestion électronique des documents	CHF	25'900.-
- gestion des concierges	CHF	17'300.-
Frais de développement informatique pour le remplacement de l'application COGITAS	CHF	50'000.-
Total	CHF	1'000'000.-

8.2. Compte d'attente

Pour couvrir les frais occasionnés par l'étude approfondie du fonctionnement des systèmes actuels ainsi que les besoins futurs indispensables et pour financer les frais relatifs à la préparation des données, un compte d'attente a été ouvert, conformément à la communication que la Municipalité a adressée au Conseil communal le 9 avril 2015. A ce jour, ce compte de CHF 70'000.- accuse une dépense de CHF 79'500.- qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif sollicité dans le cadre du présent préavis.

9. Conséquences financières

9.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissement	70	50	580	300	0	1'000
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0
Total net	70	50	580	300	0	1'000

Ce projet figure au plan des investissements des objets multidirection 2017-2020 pour un montant de CHF 1'000'000.- au titre de « Renouvellement du logiciel de gestion du parc de logement ».

9.2. Conséquences sur le budget de fonctionnement

9.2.1. Charges de fonctionnement

Les licences permettant la mise à disposition de la nouvelle solution GIMMO incluant le support coûteront CHF 175'000.- annuellement, voir détails dans le tableau ci-dessous.

GIMMO	Coûts projetés par service	
	SLG (80%)	SSL (20%)
Location licences et maintenance	CHF 112'000.-	CHF 28'000.-
Support	CHF 28'000.-	CHF 7'000.-

La mise hors service du logiciel OFIGER et de l'outil COGITAS engendreront une économie de CHF 124'100.-, ce qui générera au final des charges de fonctionnement supplémentaires pour les services SLG et SSL d'un montant de CHF 50'900.-. Cette augmentation provient principalement du nouveau modèle d'affaire du fournisseur. En effet, le fournisseur ne propose plus que la location de licences sans coût d'acquisition initial, le niveau de l'investissement baisse et donc la charge liée à l'amortissement et aux intérêts également. De plus, cette nouvelle solution moderne intègre une multitude de nouvelles fonctionnalités pour la plupart indispensables afin de satisfaire les demandes des autorités (municipale, cantonale et fédérale).

Les charges de fonctionnement liées à l'infrastructure informatique de la nouvelle solution seront absorbées dans l'enveloppe budgétaire ordinaire accordée au SOI.

Par ailleurs, la récolte et la saisie des données, indispensables pour s'assurer de l'intégrité et de la bonne migration des données de l'ancien logiciel au nouveau seront réalisées par les collaborateurs du SLG et du SSL sans coût supplémentaire.

9.2.2. Charges financières

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 15'100.- par an à compter de l'année 2017, répartis à raison de CHF 12'100.- pour le SLG et CHF 3'000.- pour SSL.

Les charges d'amortissement d'une durée de cinq ans s'élèveront à CHF 200'000.- par année, répartis à raison de CHF 160'000.- pour le SLG et CHF 40'000.- pour SSL.

9.2.3. Tableau récapitulatif des conséquences financières

Les impacts financiers cumulés pour l'ensemble des services sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	175.0	175.0	175.0	175.0	700.0
Charges d'intérêt	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1	75.5
Amortissement	200.0	200.0	200.0	200.0	200.0	1'000.0
Total charges suppl.	215.1	390.1	390.1	390.1	390.1	1'775.5
Diminution de charges	0.0	-124.1	-124.1	-124.1	-124.1	-496.4
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	266.0	266.0	266.0	266.0	266.0	1'279.1

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N 2016/69 de la Municipalité, du 15 décembre 2016 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS ;
2. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 4900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de balancer le compte d'attente n° 1500.581.140 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter